



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE



Tour de Suisse



du

développement durable



en quelques



bonnes



pratiques



Impressum

Editeur

Office fédéral du développement territorial ARE

Responsables du projet

Jean-Blaise Trivelli, ARE

Anne DuPasquier, ARE

Rédaction

Jean-Blaise Trivelli, ARE

Claudia Bogenmann, equiterre

Relecture

Camille Rol, equiterre

Graphisme

Notter + Vigne

Version électronique téléchargeable sur :

www.are.admin.ch/dd

11.2015

Avant-propos

Dans le cadre du Programme de coopération Suisse-Tchéquie, l'Office fédéral du développement territorial ARE a organisé, en automne 2015, un voyage d'étude à l'intention d'une délégation tchèque, représentant une quinzaine de villes. L'objectif était de visiter des projets de développement durable en Suisse, en ciblant sur les systèmes d'indicateurs, ainsi que des actions dans le cadre des démarches de développement durable (Agendas 21).

L'ARE a la tâche, en sus de l'aménagement du territoire et de la coordination des transports, de promouvoir le développement durable en Suisse. Dans ce but, il est actif au niveau fédéral en assurant la coordination de la Stratégie fédérale du développement durable, en participant au développement d'indicateurs nationaux de développement durable et en mettant en pratique des projets fédéraux visant l'exemplarité de l'administration dans le domaine de la construction durable et du respect de l'environnement (RUMBA). Il soutient également les cantons et les communes pour la mise en œuvre du développement durable.

Afin de documenter les visites sur le terrain de la délégation tchèque, l'ARE a entrepris de réaliser des fiches de Bonnes pratiques réunies dans le présent document.

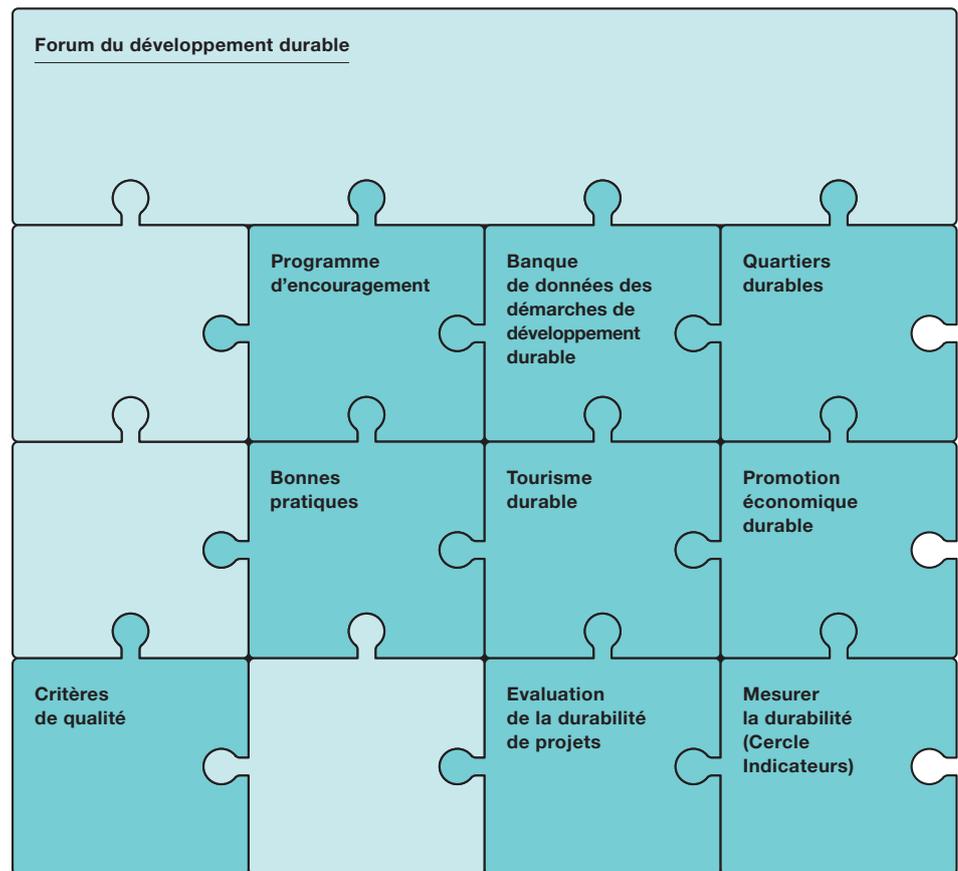
Table des matières

1.	Une plateforme pour les cantons et les communes	4
2.	Cercle Indicateurs <i>Confédération, cantons et villes</i>	5
3.	Construction durable <i>Confédération</i>	8
4.	Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale – RUMBA <i>Confédération</i>	10
5.	Mobilité durable <i>Ville de Berne</i>	12
6.	Station d'épuration ARA Bern AG <i>Ville de Berne</i>	14
7.	Programme Agenda 21 <i>Canton du Valais</i>	16
8.	Acclimatation <i>Commune de Sion</i>	18
9.	Plan de développement durable <i>Ville de Lausanne</i>	20
10.	Contrat de quartier <i>Ville de Lausanne</i>	22
11.	Jardins communautaires <i>Ville de Lausanne</i>	24
12.	Co-citoyenneté <i>Commune de Val-de-Ruz</i>	26
13.	Monitoring du développement durable <i>Ville de Zurich</i>	28
14.	Eco-quartier: Greencity <i>Ville de Zurich</i>	30
15.	Durabilité dans le tourisme <i>Ville et région de Zurich</i>	32

1. Une plateforme pour les cantons et les communes

Afin de soutenir les cantons et les communes dans la mise en œuvre du développement durable, l'ARE offre différentes activités : Le Forum du développement durable est une plateforme s'adressant aux trois niveaux institutionnels, soit la Confédération, les cantons et les communes. Des journées sont proposées sur différentes thématiques, dans le but d'échanger des informations et des expériences, ainsi que de développer ensemble des projets. Dans ce cadre, sont regroupées les activités suivantes :

- Le Programme d'encouragement soutient financièrement des projets, selon des points forts déterminés annuellement : Achats publics, Evaluations, Quartiers durables, etc.
- Une banque de données des démarches de développement durable *online* donne une vue d'ensemble en Suisse. Elle est actualisée une fois par année.
- Les évaluations de la durabilité (EDD) permettent d'analyser les effets des projets sur l'environnement, la société et l'économie. Des groupes d'échanges d'expériences, des guides et des outils sont mis à disposition.
- Avec le Cercle Indicateurs, l'ARE et l'Office fédéral de la statistique OFS propose deux systèmes d'une trentaine d'indicateurs pour mesurer l'état du développement durable des cantons et des villes, dans le temps (monitoring) et par comparaison (benchmarking).
- Une collection de bonnes pratiques permet de diffuser les expériences réussies. Différents thèmes sont approfondis au gré des besoins (par ex. Promotion économique, Achats responsables, Tourisme, Quartiers durables).



2. Cercle Indicateurs

Confédération, cantons et villes

Description

Le Cercle Indicateurs (CI) est une Plateforme, créée par la Confédération, les cantons et les villes en 2005, destinée au développement et l'utilisation d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Le but est d'évaluer leur état actuel de développement durable et son évolution au cours du temps, au niveau de la stratégie politique. Les cantons et les villes sont responsables pour analyser les résultats, mener une réflexion concernant leurs forces et leurs faiblesses, identifier les améliorations possibles ainsi que prendre les mesures politiques nécessaires le cas échéant. L'Office fédéral du développement territorial assure la direction et la coordination, et l'Office fédéral de la statistique est responsable pour les aspects scientifiques et techniques. L'Office fédéral de l'environnement est aussi associé.

Lien avec le développement durable

Les indicateurs peuvent être utilisés pour suivre des évolutions (monitoring) et faire des comparaisons entre cantons et entre villes (benchmarking).

- **Société**: Une dizaine d'indicateurs pour la dimension sociale.
- **Environnement**: Une dizaine d'indicateurs pour la dimension environnementale.
- **Economie**: Une dizaine d'indicateurs pour la dimension économique

Mise en œuvre

On appelle « indicateurs centraux » les indicateurs que les cantons et les villes participant au CI ont sélectionnés pour un système commun. Des thématiques prioritaires ont été définies pour chaque dimension du développement durable (exemples : qualité de l'air, utilisation du sol, répartition des revenus et de la fortune, etc.). En général, un indicateur central pour les villes et un autre pour les cantons a été sélectionné pour chacune de ces thématiques. Les cantons procèdent à un relevé tous les deux ans et les villes tous les quatre ans.

Les indicateurs reflètent donc les comportements, ils servent à mettre en évidence des tendances ou des états, ils jouent un rôle de détection précoce, ils constituent une base de décision et permettent de décrire un phénomène de manière systématique. Véritables « passeurs de frontières », les indicateurs font le lien entre les données et les informations, entre la science, la politique et la société, ainsi qu'entre différentes disciplines scientifiques. Ils forgent ainsi une compréhension commune d'un phénomène donné.

Les cantons et les villes recourent à différents moyens pour communiquer sur les indicateurs du Cercle Indicateurs. Les principaux outils sont internet, les rapports de gestions, les programmes de législature, l'annuaire statistique, les publications spécifiques, les présentations et les rapports sur le développement durable.

Informations

Office fédéral du développement territorial ARE
Section développement durable
CH-3003 Berne
www.are.admin.ch/cercleindicateurs-f
www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/04/01.html

Dimension environnement

Thématique

Env 1	Biodiversité
Env 2	Nature et paysage
Env 3	Qualité de l'énergie
Env 4	Consommation d'énergie
Env 5	Climat
Env 6	Consommation des matériaux
Env 7	Régime des eaux
Env 8	Qualité de l'eau
Env 9	Utilisation du sol
Env 10	Qualité du sol
Env 11	Qualité de l'air

Dimension économie

Econ 1	Revenu
Econ 2	Coût de la vie
Econ 3	Marché du travail
Econ 4	Investissements
Econ 5	Vérité des coûts
Econ 6	Utilisation efficace des ressources
Econ 7	Innovations
Econ 8	Structure économique
Econ 9	Savoir-faire
Econ 10	Finances publiques
Econ 11	Impôts
Econ 12	Production

Dimension société

Soc 1	Bruit/qualité de l'habitat
Soc 2	Mobilité
Soc 3	Santé
Soc 4	Sécurité
Soc 5	Répartition des revenus et de la fortune
Soc 6	Participation
Soc 7	Culture et loisirs
Soc 8	Formation
Soc 9	Aide sociale
Soc 10	Intégration
Soc 11	Égalité des chances
Soc 12	Solidarité interrégionale

3. Construction durable Confédération

Description

Le Conseil fédéral accorde une grande importance au développement durable : « La Confédération (...) est appelée à montrer l'exemple, par sa façon de consommer et d'acheter, en demandant des produits et en réalisant des ouvrages édifiés en conformité avec les exigences de l'économie, de l'environnement, de la santé et de la responsabilité sociale » (tiré de « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008–2011 »). Sont donc concernés notamment l'achat de produits et la construction, deux domaines qui relèvent de la compétence de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Les mesures concrètes en matière de construction sont mentionnées sous le chiffre 4–2 (« Construction durable ») du plan d'action élaboré par le Conseil fédéral dans le cadre de sa stratégie de développement durable. Les nouveaux bâtiments de la Confédération sont soumis à des exigences particulièrement élevées.

Ainsi, le nouveau bâtiment construit à Ittigen pour l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a été conçu selon les principes du développement durable. En 2010, l'OFCL a lancé un concours de projets en vue de la construction d'un nouveau bâtiment à Ittigen. En 2013, le bâtiment, une construction en bois de quatre étages se prêtant à une utilisation modulable à long terme, est achevé. La construction en bois autorisant la préfabrication, l'assemblage des éléments a nécessité à peine un mois. On a utilisé de l'épicéa d'origine suisse. Le bâtiment abrite une centaine de places de travail.

Pour la première fois, en 2013, la durabilité d'un bâtiment de l'administration fédérale a été évaluée à l'aide de l'outil « Sméo-bâtiment ». Le bâtiment de l'ARE à Ittigen a bien réussi le test. Là encore, il s'agissait d'appliquer un outil d'évaluation de la durabilité à titre d'exemple, en particulier pour les cantons et les communes.

Lien avec le développement durable

Le secteur du bâtiment en Suisse représente 50 milliards de francs investis dont un tiers par le secteur public, 80% des matières premières utilisées et 40% des besoins en énergie. Ce secteur est donc décisif pour lutter contre le réchauffement climatique. De plus, en moyenne chaque personne passe 80% de son temps dans un bâtiment. Concrètement, il s'agit de s'assurer que tous les critères des trois dimensions du développement durable soient pris en compte au travers de l'évaluation de la durabilité. Cela concerne principalement l'utilisation adéquate du sol (ressource limitée et non renouvelable), d'utiliser des matériaux de construction favorables à l'environnement et de créer des espaces publics de qualité.



Mise en œuvre

Dès le lancement du projet, des objectifs ambitieux ont été fixés pour le bâtiment :

- **Identité, sécurité et accessibilité** : un espace de circulation central généreux offrant la possibilité d'échanges entre les collègues. Le bâtiment et ses abords ont été conçus pour éviter les barrières architecturales et les zones d'insécurité.
- **Energie et mobilité** : dans l'esprit du concept « société à 2'000W », le bâtiment cherche à optimiser l'énergie dans trois domaines clés : la construction (énergie grise), l'exploitation et la mobilité. A propos de cette dernière, le bâtiment se trouve à proximité d'une gare RER ; au niveau de l'exploitation, le projet remplit les critères du label « Minergie-P » et dans le domaine de l'énergie grise, les valeurs atteintes respectent la limite définie par le label. Les valeurs limites sont définies en fonction de chaque projet sur la base de certaines caractéristiques du bâtiment et de ses installations techniques.
- **Environnement** : le projet a obtenu le complément « Eco » à la certification « Minergie P », ce qui atteste d'une démarche aboutie de construction écologique, notamment le recours à des matériaux respectueux de l'environnement (bois massif dans la mesure du possible, plâtre, béton), traitements de surface exempts de solvants et de biocides, accessibilité des installations techniques pour faciliter leur entretien et leur remplacement. L'origine et la labellisation des matériaux figuraient aussi dans les cahiers des charges. Les bois sont suisses ou labellisés PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification). Le bâtiment a reçu une mention dans le cadre du Prix Lignum de l'organisation faîtière de l'économie suisse de la forêt et du bois
- **Sols, eaux et biodiversité** : muni d'une toiture végétalisée et entouré d'une prairie maigre, le bâtiment laisse une large place à des surfaces vertes (plus de la moitié de la surface totale). Le projet n'a pas nécessité de défrichage, il a un demi-étage de sous-sol ce qui a permis de limiter la production de matériaux d'excavation. et la disposition des vitrages ne représente pas de risque pour les oiseaux.
- **Confort des utilisateurs** : de par sa conception (orientation, épaisseur des murs, etc.) et le choix des matériaux (bois, plâtre, etc.), le bâtiment dispose des bases pour assurer à ses occupants un bon confort thermique en hiver comme en été, un bon confort visuel (apport suffisant et non excessif de lumière naturelle) et la qualité de l'air intérieur. Le bâtiment a obtenu le label « Bon climat intérieur® ».

Informations

Office fédéral du développement territorial ARE
 Worblentalstrasse 66
 CH-3063 Ittigen
www.are.admin.ch/?lang=fr

Page d'accueil de l'OFCL : www.ofcl.admin.ch
 Recommandations de la KBOB relatives à la construction durable :
www.bbl.admin.ch/kbob/00493/00495/index.html?lang=fr
 Renseignements sur les standards MINERGIE® : www.minergie.ch/home_fr.html
 Outil d'évaluation : www.smeo.ch

4. Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale – RUMBA Confédération

Description

L'administration fédérale a mis en place un programme de gestion des ressources et de management environnemental nommé RUMBA. Son objectif est de réduire continuellement la charge polluante des activités et produits de l'administration fédérale (électricité, chauffage/réfrigération, mobilité/voyages de service, papier, déchets, etc.).

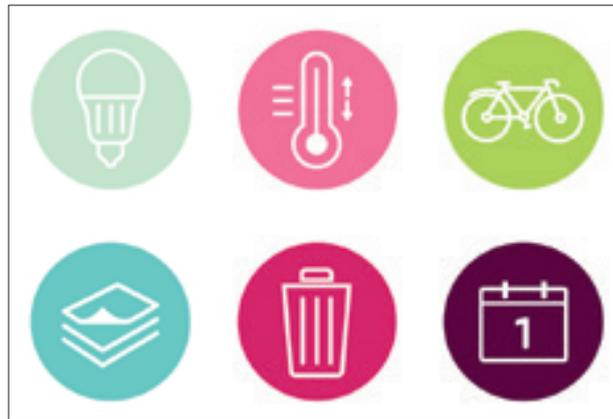
Lien avec le développement durable

- Réduire les coûts et accroître l'efficacité.
- Coordonner les activités environnementales de l'administration fédérale.
- Motiver les collaborateurs et encourager leur esprit d'initiative.
- Contribuer au rôle exemplaire dévolu à la Confédération en matière d'environnement.

Mise en œuvre

Depuis son lancement en 1999, RUMBA vise à réduire les charges liées à l'exploitation et aux produits que l'administration fédérale fait peser sur l'environnement. En 2007, le Conseil fédéral avait exigé que, d'ici 2016, la charge environnementale par collaborateur dans les unités RUMBA soit réduite de 10% supplémentaires par rapport à 2006. Cet objectif a déjà été dépassé en 2014. En effet, le rapport environnemental 2015 de l'administration fédérale indique que les départements fédéraux, la Chancellerie fédérale, les Services du Parlement, le Ministère public de la Confédération et le Tribunal fédéral de Lucerne ont réduit leur empreinte écologique de 23,1% par rapport à 2006. La consommation d'électricité a reculé de 14% par rapport aux chiffres de 2012, l'eau de 7%, le papier de 9%, la chaleur de 10% et les déplacements en voiture de 17%. Il reste cependant un très large potentiel notamment au niveau de la consommation d'électricité, de chaleur et de la mobilité. Compte tenu du rôle que l'administration fédérale revêt, notamment pour la Stratégie énergétique 2050 et dans le cadre de la Stratégie pour le développement durable de la Confédération, le Conseil fédéral envisage d'ancrer de manière encore plus systématique des mécanismes destinés à garantir la compatibilité environnementale de ses différents offices.

L'équipe de coordination RUMBA, présidée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), assure la coordination de la mise en œuvre des Directives et objectifs RUMBA, ainsi que des mandats donnés par le Conseil fédéral et en fait rapport. Elle est également en charge d'uniformiser les indicateurs et les rapports environnementaux annuels de toutes les unités d'organisation, et d'évaluer le programme RUMBA sur la base du rapport environnemental biennal de l'administration fédérale dans son ensemble.



Des feuilles d'information sur les divers sujets pertinents pour l'environnement dans l'administration fédérale s'adressent en priorité aux chef(fe)s et aux membres des Equipes Environnement. Les faits et les recommandations se rapportant à l'écologie doivent servir de base pour prendre des mesures environnementales dans l'administration fédérale :

- **Electricité** : informer pour aider à réduire la consommation de courant.
- **Chauffage / réfrigération** : informer pour optimiser le chauffage et l'aération à la place de travail.
- **Mobilité** : informer concernant l'efficacité, le coût et l'aspect écologique des voyages de services à l'étranger.
- **Papier** : informer concernant l'utilisation correcte du papier pour copier, imprimer et archiver.
- **Déchets** : informer concernant une élimination des déchets qui soit économique et écologique, à la place de travail.
- **Actions** : économiser l'énergie grâce à la motivation des collaborateurs.

Informations

www.rumba.admin.ch/rumba/fr/home.html

5. Mobilité durable

Ville de Berne

Description

La Ville de Berne cherche, depuis plusieurs années, à réduire les impacts indésirables de la mobilité motorisée sur son territoire, ce afin d'améliorer la qualité de vie et celle de l'environnement. Elle prend diverses mesures pour améliorer son offre de transports publics et inciter l'ensemble des usagers (population, entreprises, institutions, etc.) à opter pour une mobilité plus durable. Par exemple, un Service de Conseil à la mobilité (Fachstelle Mobilitätsberatung) a été créé suite à l'élaboration du concept «Gestion de la mobilité» défini en 2006. Sur la base de la devise «le bon moyen de transport, au bon endroit», ce service fournit à tout un chacun, des informations, du conseil et de l'accompagnement dans la gestion de la mobilité.

Elle œuvre également en faveur de la mobilité douce, notamment à travers sa politique de promotion du vélo (Velo-Offensive) depuis 2014. En s'inspirant de l'exemple de Munich, la Ville de Berne s'est fixé comme objectif d'augmenter la part modale du vélo à 20%, d'ici 2030 (actuellement 11%). Pour ce faire, elle réalise des aménagements et infrastructures pour les vélos, mais agit aussi au niveau «mental» et «culturel». Afin de créer une véritable culture du vélo dans la ville, elle a lancé un processus de concertation avec l'administration communale et des partenaires externes (privés, institutions, défenseurs d'intérêt, etc.) pour définir un ensemble de mesures en faveur de la petite reine – création d'un système de vélos en libre service, mise en place de parkings à vélo, etc.

Autre projet remarquable: *Berne roule* (Bern rollt). Réalisé avec un partenaire associatif, ce projet offre un service gratuit de prêt de vélo à la population résidente et aux touristes – il suffit de déposer une pièce d'identité et 20 CHF de dépôt pour pouvoir utiliser un vélo mis à disposition gratuitement. «Bern rollt», qui existe aussi dans huit autres villes suisses, est également un programme d'intégration socioprofessionnelle: des chômeurs en fin de droit assurent l'accueil, l'entretien des vélos, la gestion de la clientèle etc. avec l'accompagnement de travailleurs sociaux.

Lien avec le développement durable

- **Société:** Promotion de la santé grâce à l'incitation de tous à adopter des modes de déplacement doux, actifs et sains. Création de places de travail et contribution à l'intégration et à la réinsertion sociale à travers des projets comme *Berne roule*.
- **Environnement:** Contribution à la protection de l'air, à la réduction des nuisances sonores et à la réduction de consommation d'énergies non renouvelables.
- **Economie:** Augmentation de l'efficacité du système des transports grâce à une meilleure gestion de la mobilité. Augmentation de l'attractivité touristique grâce à la part belle donnée à la mobilité douce. Création d'emplois via des projets d'intégration socio-professionnelle. Implication de toutes les parties prenantes dans le processus politique (y c. les entreprises et l'industrie).

**Mise en œuvre**

Suite à la définition des concepts politiques par l'organe exécutif de la Ville (Mobilitätsmanagement en 2006 ; Velo-Offensive en 2014), les Services communaux sont en charge de la mise en œuvre des mesures, de la coordination avec les partenaires externes, de l'information et de la sensibilisation des différents publics-cibles.

Informations

Fachstelle Mobilitätsberatung
Brunngasse 30 / Case postale 124
CH-3000 Berne 7
www.bern.ch/fr/vivre/mobi/mobilite

Bern rollt
Hirschgraben
CH-3011 Berne
www.bernrollt.ch

Illustration: tatort kommunikation & design GmbH, Berne

6. Station d'épuration ARA Bern AG Ville de Berne

Description

La STEP de Berne (ARA Bern AG) compte parmi les trois plus grandes stations d'épuration de Suisse. Elle est en charge de l'épuration des eaux usées des ménages, entreprises et industries de la ville de Berne et de douze autres communes du canton, ce qui correspond à environ 315'000 équivalent-habitants. Chaque jour, 100 millions de litres d'eaux usées passent par ARA Bern AG et sont ensuite renvoyées dans la rivière l'Aar. Mais l'entreprise fait bien plus que traiter les eaux usées : elle les valorise grâce à des technologies de pointe et fournit ainsi diverses énergies renouvelables. Du biogaz, climatiquement neutre, est produit à partir des boues d'épuration et des déchets biologiques de la région, soit de l'énergie 100% renouvelable, labellisée naturemade star. Son utilisation par les transports publics de la ville de Berne (Bernmobil) pour 32 bus permet d'épargner quelque 9'900 tonnes de CO² par an (chiffre 2014). Les boues d'épuration sont ensuite réduites, séchées et transformées en granulés de biosolides secs, un combustible utilisé notamment dans les cimenteries. Enfin, avant que l'eau soit rejetée dans la nature, sa chaleur résiduelle est utilisée pour chauffer environ 250 maisons individuelles du quartier (équivalentes à 750 maisons Minergie). Sur le site même de la station d'épuration, ARA Bern AG a également créé un Parc naturel afin de préserver la biodiversité.

Lien avec le développement durable

- **Société** : Information et sensibilisation de la population. Service à la société (99% de la population est raccordée au système de canalisation) et entreprise exemplaire, notamment au niveau social, selon les résultats du rapport Global Reporting Initiative (GRI).
- **Environnement** : Protection des cours d'eau et production d'énergies renouvelables. Promotion de la biodiversité avec la création du Parc naturel (certifié Nature & Economie) en 2009. Bâtiments d'exploitation certifié Minergie P-Eco. Réduction de 20'000 t de CO² par an pour la région de Berne.
- **Economie** : Composition du produit d'exploitation 2014 : Nettoyage (Mission primaire publique) : 72% / Production d'énergie renouvelable : 19% et Exploitation biomasse : 9% (Activités secondaires économiquement rentables). Chiffre d'affaires 2014 : CHF 25,44 millions.

Mise en œuvre

Chaque année, ARA Bern AG rend compte de ses efforts en termes de développement durable dans le cadre d'un rapport de durabilité (Nachhaltigkeitsbericht). Les efforts de ARA Bern AG ont permis à l'entreprise d'obtenir les certificats ISO 9001 et 14001.

Information

ARA Bern AG
Neubrückstrasse 190
CH-3037 Herrenschwanden
www.arabern.ch



7. Programme Agenda 21 Canton du Valais

Description

L'Agenda 21 est un programme d'actions définissant les objectifs et les moyens pour mettre en œuvre le développement durable à une échelle donnée (canton ou ville). Par son Agenda 21 cantonal, le Valais entend mettre en œuvre un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace.

Lien avec le développement durable

Le développement durable ne se résume pas à la seule protection de l'environnement. Il intègre également les défis économiques de demain, ainsi que les facteurs sociaux garantissant la cohésion de la population du canton du Valais. La prise en compte des trois aspects du développement durable – environnement, économie et social – est donc fondamentale dans l'élaboration de l'Agenda 21.

Mise en œuvre

La Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) a été créée en 1999 par l'Etat du Valais et la Municipalité de Sion, afin de coordonner la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de promouvoir le développement durable sur l'ensemble du territoire cantonal, mais aussi dans les régions de montagne du monde. La FDDM accompagne et réalise des projets concrets, des actions de sensibilisation et de communication, et organise des événements et des consultations publiques (démarches participatives locales). Elle est certifiée Valais excellence (ISO 9'001/14'001).

Fin 2008, le Conseil d'Etat valaisan a retenu 16 enjeux majeurs qui serviront de guides pour un développement durable du canton: **1.** Donner l'exemple; **2.** Promouvoir le développement d'un tourisme durable; **3.** Garantir une agriculture durable et multifonctionnelle; **4.** Assurer un marché du travail équilibré soutenant le dynamisme du tissu économique; **5.** Assurer un développement territorial durable; **6.** Maintenir et améliorer les ressources vitales; **7.** Relever le défi énergétique; **8.** Favoriser la biodiversité et préserver la beauté du paysage; **9.** Assurer une gestion intégrée des risques naturels; **10.** Gérer les déplacements autrement; **11.** Veiller au respect des conditions de travail; **12.** Veiller à la cohésion sociale par l'intégration et le respect; **13.** Favoriser le développement culturel; **14.** Promouvoir la santé; **15.** Former les jeunes aux principes du développement durable; **16.** Inciter les communes, les entreprises et la population à réaliser des actions concrètes en matière de développement durable.

Assortis de mesures prioritaires et déclinés en actions, ces enjeux majeurs s'inscrivent dans les missions de l'administration et sont conformes à la stratégie du Conseil fédéral en la matière. Les mesures concernent non seulement l'Etat, mais aussi les communes, les entreprises et la population dans son ensemble. L'effort de tous est donc nécessaire.



Exemples de projets

- **Arbaz: vision d'avenir à 20 ans:** organisation de trois soirées de consultation de la population sur 9 thèmes (ex: territoire-tourisme, mobilité-école, énergie-environnement) et livraison d'un tableau de bord (programme de législature).
- **St-Martin: bilan et communication développement durable:** réalisation d'un inventaire des actions menées par la commune selon les 16 engagements de l'Agenda 21 cantonal et communication du bilan à la population (brochure).
- **Savièse: plan d'action touristique:** consultations des prestataires touristiques et des commissions thématiques concernées, et élaboration d'un plan d'actions pour améliorer l'offre et la promotion de la commune (forces à valoriser et lacunes à combler).

Informations

Agenda 21 du canton du Valais
Foundation for the Sustainable
Fondation pour le développement
durable des régions de montagne – FDDM
Pré-d'Amédée 17
CH – 1950 Sion
www.fddm.ch

Photo: FDDM

8. Acclimatation Commune de Sion

Description

Le climat de la Suisse se réchauffe et le phénomène s'accélère: +1.7°C au cours des 150 dernières années, et une hausse trois fois plus rapide depuis 1950. Pour combattre les îlots de chaleur urbains, favoriser la biodiversité et limiter les risques d'inondation, la ville de Sion cherche, avec le projet Acclimatation, à créer des aménagements urbains qui privilégient la végétation et favorisent le cycle de l'eau. Le projet vise également à adapter les outils d'aménagement du territoire (plan directeur communal, plan de zones, plans de quartiers, règlement de constructions) aux enjeux climatiques, à sensibiliser les décideurs politiques et la population aux bonnes pratiques, et à partager l'expérience acquise avec les autres villes suisses.

Lien avec le développement durable

- **Société**: amélioration de la qualité de vie des habitants, sensibilisation des décideurs politiques et de la population aux bonnes pratiques et partage d'expériences avec d'autres centres urbains suisses.
- **Environnement**: objectif de diminuer la chaleur dans le centre urbain, favoriser la biodiversité et limiter les risques d'inondation.
- **Economie**: baisse des coûts en lien avec le réchauffement climatique au niveau local.

Mise en œuvre

Acclimatation est soutenu par la Confédération suisse dans le cadre du programme pilote «Adaptations aux changements climatiques» qui a retenu une trentaine de projets sur une durée de 3 ans (entre 2014 et 2016). Le but visé est d'identifier les meilleures pistes pour limiter les dommages et maintenir ainsi la qualité de vie des habitants en Suisse.

La ville de Sion, avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), a été choisie pour mener à bien le projet portant sur les aménagements urbains. Ce projet offre l'opportunité de créer des partenariats avec des propriétaires privés pour réaliser des aménagements pilotes. Il repose sur leur volonté de réaliser rapidement des aménagements pilotes verts (nature) et bleus (eau), peu coûteux et conviviaux. Les critères suivants doivent être remplis: accords de tous les acteurs concernés, en particulier des voisins, intérêt public et collectif avéré, facilité d'intervention sur le site, bon rapport qualité-prix. La ville de Sion travaille également sur plusieurs espaces publics. Si les réalisations feront la part belle à la végétation et à l'eau, une attention particulière sera aussi portée à l'entretien afin d'éviter les produits chimiques et de miser davantage sur des solutions naturelles.

Diverses réalisations ont déjà vu le jour: végétalisation (espaces, murs, toits et places de parc), plantations variées et locales, matériaux réfléchissant la chaleur, installations d'eau (exemple: fontaine) et revêtements perméables.

**Informations**

Ville de Sion

Service de l'urbanisme

Espace des Remparts 6

CH – 1950 Sion

www.sion.ch/particuliers/environnement-construction/architecture-batiments/acclimatasion.xhtml

www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00236/04574/index.html?lang=fr

Photo: FDDM

9. Plan de développement durable Ville de Lausanne

Description

En signant la Charte d'Aalborg (Charte des villes européennes pour la durabilité) en 1998, la Municipalité de Lausanne s'est engagée à mettre en œuvre un programme de développement durable, au travers de son agenda 21. La stratégie adoptée vise un déploiement sur les trois piliers de la durabilité – Economie, Environnement, Société – et entend mettre en œuvre neuf engagements, eux-mêmes déclinés en 34 objectifs thématiques :

- **Gouvernance**: Unité développement durable, capital humain.
- **Cohésion sociale**: liens sociaux de proximité, intégration, participation à la vie citoyenne & associative, liens intergénérationnels.
- **Finance & Economie durables**: finances publiques, développement économique & entreprises responsables.
- **Biens naturels communs**: nature & paysage, eau, air.
- **Planification & Conception**: planification territoriale, patrimoine bâti, mobilité/air, bruit.
- **Production & Consommation**: achats durables, green IT, alimentation, déchets/matières résiduelles.
- **Promotion Santé & Prévention**: prévention & modes de vie, qualité de l'environnement.
- **Du Local au Global**: solidarité internationale, climat.
- **Administration exemplaire**: capital humain, finances publiques, nature & paysage, eau, patrimoine foncier communal, patrimoine bâti communal, mobilité interne, achats durables, green IT, alimentation, programme éco-gestes.

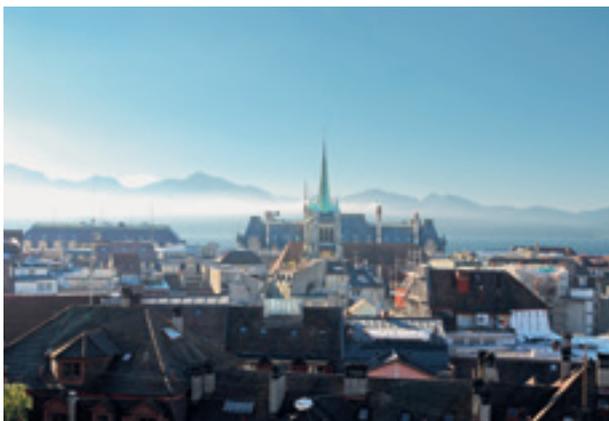
Lien avec le développement durable

- **Société**: promouvoir une société solidaire, ouverte et conviviale, où les besoins essentiels de chacun sont satisfaits.
- **Environnement**: assurer, pour les générations actuelles et futures, un environnement préservé et valorisé offrant un cadre de vie sain et les ressources naturelles nécessaires.
- **Economie**: privilégier une économie locale diversifiée et dynamique, créatrice d'emplois pour les habitants de la région et répondant aux besoins dans une perspective de durabilité.

Mise en œuvre

La recherche de l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable – efficacité économique, cohésion sociale et responsabilité environnementale – doit être intégrée dans toutes les politiques communales, ainsi que dans le fonctionnement de l'administration publique en générale. La mise en œuvre se base sur une approche pluridisciplinaire recherchant des solutions novatrices et pragmatiques. Un engagement des habitants, des entreprises et des associations est également indispensable. Il s'opère au travers de collaborations entre les acteurs publics et privés, notamment par le biais de démarches participatives locales (contrats de quartier, partenariats, subventions, etc.).

L'Unité développement durable de la ville de Lausanne a été créée dans le but de coordonner la transversalité des différentes démarches en lien avec le développement durable, et de proposer des actions et du soutien aux autres services communaux. Les objectifs principaux de l'Unité sont la stratégie de développement durable, l'exemplarité de l'administration, la gouvernance et la mobilisation des acteurs, les politiques publiques et la communication.



Exemple de démarches de développement durable

- **Lausanne nature**: création d'une plateforme collaborative web basé sur la thématique « nature », destinée à créer une plus grande synergie entre les différents acteurs (ville, associations, population). Il s'agit de favoriser l'émergence d'une identité « nature en ville » ; à créer une dynamique regroupant l'administration communale, la population lausannoise et les associations actives dans ce secteur ; à encourager la coordination entre les acteurs en vue de rassembler leurs ressources pour des projets de petite et grande envergures ; à diffuser les bonnes pratiques en faveur de la nature en ville ; à stimuler l'implication de la population en créant une démarche et des outils participatifs ; à valoriser l'engagement des associations pour une meilleure lisibilité de leurs initiatives.
- **Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale**: plan visant, dans un délai de 3 ans, à servir 70% de produits locaux, de préférence bio, dans les cantines communales (accueils pour enfants en milieu scolaire, écoles primaires et secondaires, personnel de police, centre de formation de la protection civile, etc.). La ville, qui sert annuellement 1'300'000 repas sous sa responsabilité, entend sensibiliser les diverses parties prenantes sur les enjeux liés à l'alimentation (fournisseurs, parents, enfants, etc.), expérimenter des possibilités de partenariats avec les acteurs responsables de l'approvisionnement et partager l'expérience acquise avec d'autres villes suisses.

Informations

Ville de Lausanne
 Service du développement de la Ville et de la communication
 Unité Développement Durable
 Escaliers du Marché 2 / Case postale 6904
 CH-1002 Lausanne
www.lausanne.ch/thematiques/developpement-durable.html

10. Contrat de quartier Ville de Lausanne

Description

Engagement de confiance entre la ville de Lausanne et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans un quartier, un contrat de quartier est un outil qui impulse une réflexion commune et favorise la participation de tous à l'amélioration de la qualité du cadre de vie du quartier. Ce type de contrat permet de réaliser des projets communs pour un quartier existant (projets de proximité liés à la vie quotidienne), mais aussi de favoriser le dialogue entre les habitants et les autorités communales, par le biais d'une démarche participative.

Un premier contrat de quartier entre la ville de Lausanne et les habitant-e-s du quartier de Montelly a été mené de 2010 à 2012, avec, à la clef, diverses actions réalisées – une liaison piétonne pour les enfants de la garderie, une zone de jardins communautaires, des paniers bio livrés à vélo, la valorisation d'un escalier à mauvaise réputation et davantage de convivialité grâce à l'organisation régulière de fêtes. Un deuxième contrat de quartier a vu le jour, en 2013, dans le quartier des Boveresses, pour une durée minimale de trois ans. Il s'agit d'un quartier populaire à l'identité forte, multiculturel, éloigné du centre, riche en associations et qui comporte davantage de jeunes, d'enfants et de familles que la moyenne de la ville.

Lien avec le développement durable

- **Participation**: grâce aux démarches participatives, l'idée est de donner la parole aux habitants afin qu'ils puissent facilement présenter leurs souhaits, faire part de leurs propositions et ainsi, s'impliquer activement dans le développement de leur quartier.
- **Société**: les thèmes cibles d'un contrat de quartier comprennent la prévention de la délinquance et du vandalisme, la sécurité publique, l'action sociale, l'insertion et l'emploi, les questions de l'habitat et du cadre de vie, ainsi que l'éducation, les loisirs, les sports et la culture.
- **Environnement**: cette dimension est prise en compte au moment du choix des projets.
- **Economie**: le fonctionnement du contrat de quartier et la mise en œuvre des projets sont basés sur le bénévolat.

Mise en œuvre

Pour qu'un contrat de quartier soit lancé, l'impulsion et la demande doivent émaner du quartier (habitants ou associations locales). La mise en œuvre d'un tel projet requiert, en outre, une identité de quartier forte, un périmètre d'action précisément défini et une collaboration active avec les services communaux concernés.

Une fois par an, une *conférence de quartier*, ouverte à toutes et tous est organisée. Elle permet d'élire les personnes qui composent la *commission de quartier*, soit des délégués du quartier (habitant-e-s, commerçant-e-s et membres d'associations) et des collaborateurs-trices de l'Administration. A la suite de cette conférence annuelle, une promenade à pied permet de mieux découvrir le quartier, de le voir autrement, d'en discuter l'usage, avec ses qualités et ses défauts.



La démarche est pilotée par la commission qui organise des *groupes de travail*, selon des thèmes définis. Chaque groupe se réunit plusieurs fois, lors d'ateliers thématiques (transports publics, mobilité douce, aménagement des espaces publics, espaces verts, solidarité, etc.). Ces derniers permettent d'identifier des solutions aux problèmes rencontrés dans le quartier et d'en débattre avec des experts compétents. Au fil des discussions, un diagnostic partagé se dégage progressivement et sert de base commune à l'élaboration de propositions et projets appelés à recueillir l'adhésion. Chaque groupe de travail transmet ensuite ses idées à la commission de quartier qui en fait la synthèse, priorise les projets de la feuille de route (véritable programme d'actions), les présente à la Municipalité et se met au travail pour les réaliser.

C'est ainsi que les habitants et usagers d'un quartier ont la possibilité de s'engager dans une démarche participative visant à améliorer concrètement la qualité de leur cadre de vie.

Informations

Ville de Lausanne
Service administratif et de l'intégration
Rue du Port-Franc 18 / Case postale 5354
CH-1002 Lausanne
www.lausanne.ch/thematiques/vivre-a-lausanne/residents/vie-de-quartier/contrats-de-quartier.html

11. Jardins communautaires

Ville de Lausanne

Description

Le service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne a aménagé depuis 1996 douze parcelles de jardins communautaires, nommées « plantages », localisées dans différents quartiers densément habités. Ils occupent, au total, une surface d'environ 15'000 m² et permettent à près de 350 Lausannois de disposer d'un petit lopin de terre à deux pas de chez eux.

Lien avec le développement durable

- **Société**: grâce aux jardins communautaires, les familles possédant une parcelle bénéficient d'un approvisionnement non négligeable en fruits et légumes. L'activité de jardinage permet également de recréer le lien à la terre et de sensibiliser (notamment les plus jeunes) aux enjeux d'une alimentation saine et équilibrée, basée sur des produits frais et de saison. En termes de santé, l'activité physique en plein air est bénéfique pour les jardiniers de tout âge (enfants, parents, personnes âgées). Enfin, au niveau social, les jardins remplissent un rôle important: lieux de rencontre privilégiés, ils permettent de mettre en réseau les habitants et de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et des migrants.
- **Environnement**: dans l'ensemble des jardins communautaires, la culture proche de la nature est une exigence de base: culture d'espèces indigènes et adaptées au milieu (maintien d'une grande biodiversité biologique), gestion économe de l'eau, renoncement aux engrais et aux pesticides chimiques, richesse culturelle. En outre, l'approvisionnement en fruits et légumes permet aux ménages de limiter le recours aux plats pré-cuisinés (souvent exagérément emballés) et aux produits exotiques importés.
- **Economie**: la culture de denrées alimentaires de base soulage le budget des participants; des conseils sont également donnés sur la façon de cultiver les produits locaux. Par ailleurs, l'aménagement de parcelles de jardinage permet, pour la régie, de diminuer le coût d'entretien des espaces extérieurs.

Mise en œuvre

Comme le prévoit le Plan directeur des jardins familiaux et potagers, le service des parcs et domaines poursuit la réalisation de nouveaux plantages dans divers quartiers de la ville. L'intégration systématique des plantages lors de la planification de nouveaux quartiers d'habitation fait également partie des objectifs de ce Plan directeur. Face à l'urbanisation de la ville et à une demande croissante des habitants, les nouveaux projets sont orchestrés selon les principes du développement durable, incluant diverses formes de démarches participatives. Ces principes visent la recherche de l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable: l'efficacité économique, la cohésion sociale et la responsabilité environnementale.

Les plantages communaux sont divisés en lopins dont la surface varie entre 6 et 48 m². Pour pouvoir bénéficier d'un terrain, certaines conditions de mise à disposition et d'utilisation ont été définies, par exemple avoir son domicile à moins de cinq minutes à pied. L'aménagement et l'équipement des plantages sont réalisés de façon modeste et fonctionnelle, l'essentiel étant d'offrir aux citoyens le confort nécessaire à une bonne pratique du jardinage.



Cultiver local, c'est bien ; cultiver bio, c'est mieux. Ainsi, le service des parcs et domaines est en train de mettre en place une structure d'accompagnement pour une transition vers le bio. Il suffit aussi parfois de respecter quelques principes de base pour obtenir des résultats étonnants sans recours aux produits chimiques de synthèse : ne pas trop serrer ses plantons, éviter de planter trop tôt dans la saison ou un arrosage ciblé sur les pieds, pour n'en citer que quelques-uns.

En 2015, les plantages ont reçu le Prix Schulthess des jardins, une véritable reconnaissance de l'utilité de ces jardins dans la mise en œuvre d'un développement urbain écologique et durable.

Informations

Ville de Lausanne
Service des parcs et domaines
Avenue du Chablais 46 / Case postale 80
CH - 1007 Lausanne
www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/la-nature-et-vous/bonnes-pratiques-et-conseils-nature/jardins-potagers/plantages-lausannois.html

Description

La *co-citoyenneté* est un outil d'aide à la décision qui permet à la commune d'appréhender le développement de son territoire de manière maîtrisée et concertée. Il permet d'accompagner, de coordonner, de coacher et d'organiser la participation des représentants de la société civile et de la population, structurés sous forme de réseaux d'acteurs. Dans le but d'élaborer une vision à long terme du développement communal, cet instrument est utilisé lors de toutes les étapes d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que pour le traitement des oppositions et des conflits.

Lien avec le développement durable

- **Société** : mettre en œuvre l'urbanisation vers l'intérieur, sensibiliser la population aux enjeux liés à l'aménagement du territoire, favoriser le débat (réseaux constitués), faire participer activement la population et autres acteurs à toutes les étapes du PAL, développer et tester de nouveaux modes de gouvernance.
- **Environnement** : valoriser l'environnement, garant du cadre de vie et de la biodiversité.
- **Economie** : augmenter le nombre d'emplois du Val-de-Ruz, maintenir et développer la vitalité des centres, améliorer l'offre touristique.

Mise en œuvre

La commune de Val-de-Ruz, issue de la plus grande fusion communale réalisée en Suisse, réunit depuis 2013, quinze anciennes communes et dix syndicats intercommunaux. Au début de la législature, les autorités communales ont lancé une démarche participative permettant à la population de se prononcer sur les priorités de développement de la nouvelle commune. Des ateliers ont été organisés sur différentes thématiques : habiter, vivre, entreprendre et découvrir. A l'issue de la démarche participative, la quasi-totalité des propositions a été intégrée au programme de législature. Cette démarche participative ayant rencontré un fort succès, les autorités ont souhaité étendre ce concept à d'autres domaines du PAL (gestion des zones à bâtir, densification des zones artisanales et industrielles, requalification des centres de village, etc.).

La *co-citoyenneté* ne se limite donc pas uniquement à informer la population, mais vise la consultation d'un large groupe d'acteurs. Par exemple, les écoles, entités rarement intégrées dans les processus participatifs, sont aussi associées à la démarche. C'est ainsi que ce projet a évolué d'une consultation citoyenne lambda au principe de la co-citoyenneté qui permet aux acteurs sollicités d'avoir une influence sur le processus même de décision, et ce pour de nombreux aspects liés au développement et à la gestion du territoire communal. En ce sens, il s'agit-là d'une initiative clairement innovante.



La démarche est pilotée par l'exécutif de Val-de-Ruz, avec le soutien de services cantonaux et fédéraux, mais aussi de mandataires externes. L'acteur principal de la démarche, soit la population, est représentée par un réseau d'acteurs thématiques (habitants, associations, personnes morales, écoles, etc.) et des représentants du législatif. Le projet est coordonné par une équipe constituée d'un chef de projet, de responsables techniques, d'un responsable du Réseau urbain neuchâtelois (cantonal) et d'un mandataire externe en charge de l'élaboration du plan d'aménagement local. De plus, les autorités des différents territoires communaux annexes et les associations concernées sont également associées à la démarche.

Grâce à cette démarche innovante, différents enjeux ont été validés :

1. Valoriser l'environnement naturel, garant du cadre de vie et de la biodiversité ; **2.** Préserver les bonnes terres cultivables ; **3.** Valoriser les composantes paysagères identitaires de Val-de-Ruz ; **4.** Conforter la polarité urbaine du coteau nord ; **5.** Densifier les villages de la Côtère de l'Ouest et du Centre dans leurs limites d'urbanisation actuelle ; **6.** Densifier les pôles de gare (avec ou sans RER) ; **7.** Valoriser le cœur des villages et des lieux de vie (loisir/sport/culture/patrimoine) ; **8.** Garantir la desserte ferroviaire de la région ; **9.** Développer le réseau interne de transport public et de mobilité douce ; **10.** Aménager le réseau routier selon son statut ; **11.** Augmenter le nombre d'emplois à Val-de-Ruz pour atteindre le ratio de un emploi pour deux habitants ; **12.** Maintenir et développer la vitalité des centres ; **13.** Valoriser les sites touristiques emblématiques ; **14.** Développer l'offre d'hébergements touristiques.

Le projet est soutenu par la Confédération dans le cadre du programme Projets-modèles pour un développement territorial durable.

Informations

Val-de-Ruz – Administration communale
 Epervier 6 / Case postale 134
 CH-2053 Cernier
www.val-de-ruz.ch/fr/politique/conseil-communal/demarches-participatives/
www.are.admin.ch/themen/raumplanung/modellvorhaben/2014-2018/index.html?lang=fr

13. Monitoring du développement durable Ville de Zurich

Description

Depuis l'élaboration de son Agenda 21 local en 1998, la Ville de Zurich considère le développement durable comme une mission transversale. Afin de mieux connaître son territoire sous l'angle de la durabilité, elle a élaboré, en 2001, un système de monitoring constitué de 21 critères en lien avec des objectifs qu'elle considère comme essentiels et qu'elle poursuit à long terme. Ce système de monitoring informe les décideurs politiques, les membres de l'administration publique et la société sur l'état des lieux de la durabilité dans la ville de Zurich.

Organisé autour des trois pôles du développement durable – efficacité économique, responsabilité environnementale et solidarité sociale – le monitoring comporte, pour chaque pôle, 7 critères reliés à des indicateurs spécifiques (par ex. : la protection du climat (émissions de gaz à effet de serre), le logement (espace de vie), l'emploi (places de travail) ou encore l'égalité des chances entre femmes et hommes (différences salariales entre femmes et hommes)). Ces 21 critères ne peuvent évidemment pas donner une image complète et exhaustive de l'état de la durabilité de la ville de Zurich. Par contre, ce monitoring a le grand avantage de réduire la complexité de la durabilité au maximum pour donner une vue d'ensemble.

Dans le rapport de développement durable de la ville, chaque indicateur est expliqué (ses origines, son lien avec le développement durable, etc.) et présenté dans le contexte géographique, historique et politique. Pour chaque critère, l'administration zurichoise rend compte de ses efforts en faveur du développement durable en présentant ses projets et activités.

Une comparaison dans le temps permet de mettre en évidence son évolution et savoir si elle est souhaitable ou non. Enfin, un système de comparaison avec d'autres villes suisses et/ou européennes permet d'étudier l'état des lieux dans un contexte élargi.

Lien avec le développement durable

- **Société** : présentation de critères dans le domaine de la solidarité sociale, dont l'égalité des chances femmes/hommes, la qualité de vie et la sécurité.
- **Environnement** : présentation de critères dans le domaine de la responsabilité environnementale, notamment la protection du climat, la consommation d'énergie, la qualité de l'air et le bruit.
- **Economie** : présentation de critères dans le domaine de l'efficacité économique, dont la place économique, l'emploi, les impôts, les finances publiques et le revenu.

Mise en œuvre

La collecte des informations ainsi que la mise à jour du monitoring sont sous la responsabilité du Service du développement urbain (Stadtentwicklung), avec l'apport d'experts pluridisciplinaires. Depuis la mise en place du monitoring en 2004, la Ville de Zurich a élaboré un rapport de durabilité tous les quatre ans (2004, 2008, 2012). Depuis 2013, un site Internet remplace la publication papier pour permettre une mise à jour plus régulière (dernière actualisation nov. 2014).

**Informations**

Ville de Zurich
Service du développement urbain (Stadtentwicklung)
Stadthausquai 17 / Case postale
CH-8022 Zurich
www.stadt-zuerich.ch/nachhaltigkeitsmonitoring

Photo: Stadtentwicklung, Juliette Haller

14. Eco-quartier: Greencity

Ville de Zurich

Description

Situé sur l'ancien site industriel Sihl-Manegg, entre la rivière Sihl et l'autoroute pour Coire, Greencity prévoit, sur un terrain de 8 hectares, la construction de 13 immeubles qui accueilleront environ 2'000 habitants et 3'000 places de travail. Conçu par Losinger Marazzi SA en étroite collaboration avec la ville de Zurich (pour les questions d'aménagement et de planification), le projet consiste à développer un des premiers quartiers de Suisse intégrant tous les objectifs de la « Société à 2000 watts ». Il a reçu la certification « Site 2000 watts » de l'association Cité de l'énergie.

La gestion énergétique du quartier est exemplaire, tant à l'échelle du bâtiment qu'à celle du quartier. Toutes les constructions répondent aux standards énergétiques les plus élevés (Leed-Platine Core & Shell label pour les bureaux, Minergie P-Eco pour les logements). La nouvelle technologie du « Smart Grid » permet de mesurer et d'optimiser l'utilisation de l'énergie dans le quartier, en planifiant par exemple la recharge des voitures électriques à des moments de faible consommation. Finalement, le quartier produit des énergies renouvelables pour ses propres besoins, notamment par le biais d'un système de géothermie, de panneaux photovoltaïques installés sur les toits et de l'ancienne centrale hydraulique restaurée et ainsi réutilisée. Ces mesures devraient permettre d'alimenter les systèmes de chauffage et de climatisation du quartier à 100% par des énergies renouvelables.

En termes de mobilité, les objectifs de Greencity reposent sur le comportement des habitants et usagers, raison pour laquelle Greencity offre des conditions-cadres incitant à une mobilité durable. La station RER qui permet de rejoindre la gare de Zurich en 11 minutes se trouve au cœur du quartier, assurant ainsi une excellente accessibilité du site en transports publics. Quant aux voitures, elles sont bannies des rues du quartier et l'indice de stationnement est limité à 0.7 place de parc par ménage. En outre, diverses offres de mobilité partagée (Mobility) ou électrique (location de vélos électriques) sont intégrées dans la planification.

Losinger Marazzi SA, en charge du développement du site, a aussi la volonté de développer un quartier vivant et mixte. Pour ce faire, il encourage la mixité sociale en panachant propriétés privées et coopératives d'habitations, mais aussi en prévoyant des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et des services pour les familles (crèche et école). La mixité fonctionnelle est également un point fort de Greencity, qui prévoit autant des logements que des bureaux et des services. Les rez-de-chaussée des immeubles sont conçus de manière à pouvoir accueillir des commerces, de l'artisanat et des services.

Lien avec le développement durable

- **Société:** construction de logements variés, pour plusieurs types de publics-cibles; mesures en faveur de la mixité sociale et de la mixité fonctionnelle; incitation des habitants et usagers à adopter des comportements durables.
- **Environnement:** standards énergétiques des bâtiments élevés; économies d'énergie et production d'énergies renouvelables; mobilité durable; densification vers l'intérieur.
- **Economie:** portage privé (sans dépenses publiques); mixité fonctionnelle du quartier.

**Mise en œuvre**

Le plan directeur, développé par Losinger Marazzi SA et la ville de Zurich en 2012, a été suivi, la même année, d'un plan de quartier. Les demandes de permis de construire ont été déposées en 2013. Depuis début 2015, les travaux sont en cours et devraient se terminer d'ici 2019. La vision de la Société à 2000 Watts étant un objectif à long terme, l'entreprise générale met en place un système de monitoring afin de contrôler régulièrement si les objectifs fixés peuvent être atteints. Le certificat «Site 2000 watts» dépend également de la mise en œuvre à long terme. En effet, il est décerné pour deux ans seulement, après quoi les porteurs de projet doivent renouveler leur demande avec les données actualisées. Greencity a été certifié une première fois en 2012 et une deuxième fois en été 2015.

Informations

Ville de Zurich
www.stadt-zuerich.ch/hbd/de/index/entwicklungsgebiete/manegg/projekte_geplant/sihlpapier_areal.html
www.2000watt.ch/fr
www.greencity.ch

15. Durabilité dans le tourisme Ville et région de Zurich

Description

Zürich Tourismus, organisation de marketing touristique de la ville et région de Zurich, s'est dotée d'objectifs ambitieux en matière de développement durable. Elle en a déjà atteint une partie, notamment par la signature de la charte de durabilité de Suisse Tourisme, l'adoption des principes de gestion qualitative et environnementale, l'obtention des certifications ISO 9'001 et 14'001, ainsi que la réduction et la compensation de ses propres émissions de CO². Elle incite également ses partenaires et ses différents publics-cibles à faire de même et à viser la neutralité climatique. Par exemple, aux visiteurs, particuliers et entreprises, elle propose de compenser leurs émissions de CO², en collaboration avec l'organisation *myclimate*. Quant aux hôtels, centres de congrès et organisateurs d'événements, elle les incite à prendre diverses mesures en faveur du climat : réduction des déchets, promotion de produits régionaux, offre de transports publics sur place, etc.

Lien avec le développement durable

- **Société** : sensibilisation et formation sur l'environnement et le développement durable auprès des employés ; encouragement à adopter un comportement qui favorise la durabilité ; respect des principes d'entreprise socialement responsable.
- **Environnement** : engagement en faveur de la mobilité douce à travers la *ZürichCard* qui offre des réductions sur les transports publics ; organisation de visites de la ville sans incidence climatique ; monitoring des impacts environnementaux des activités de Zürich Tourismus et compensation des émissions de CO².
- **Economie** : certifications et labellisations des hôtels perçues comme un atout économique ; proposition du concept Green Meeting aux organisateurs d'événements.

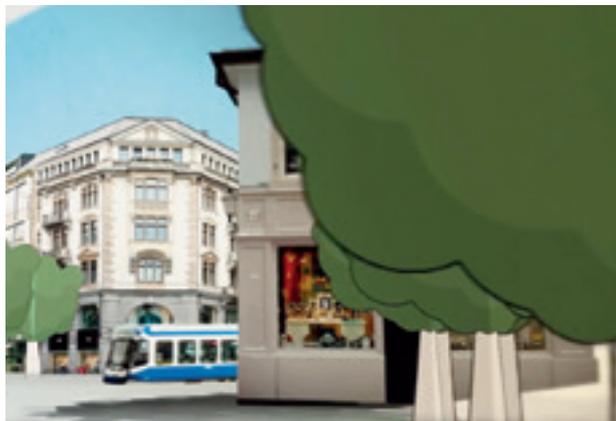
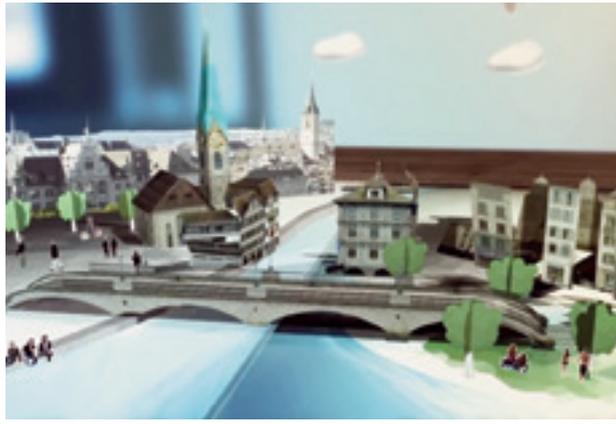
Mise en œuvre

L'approche de Zürich Tourismus s'appuie sur les lignes directrices de durabilité de la ville de Zurich. Elle poursuit son objectif à long terme, soit l'intégration de la durabilité dans toute la chaîne touristique grâce à différents outils et moyens :

- l'exemplarité – l'organisation mesure, réduit et compense ses émissions CO² et montre ainsi à ses partenaires que c'est possible ;
- l'information – elle fournit des informations pratiques pour tous ses partenaires ;
- l'incitation – elle promeut les entreprises les plus respectueuses des principes du développement durable, à travers son site Internet notamment.

Informations

www.zuerich.com/fr/visite/zuerich-tourisme-et-developpement-durable
www.myswitzerland.com/fr
Fondation myclimate : www.myclimate.org/fr



Plus d'informations sur

www.are.admin.ch/dd

